

REGION WALLONNE

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) de VERVIERS

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009, modifié le 21 janvier 2010, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 avril 2008 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de VERVIERS, modifié par l'arrêté ministériel du 30 novembre 2010 ;

Vu les délibérations du conseil communal des 29 novembre 2010, 31 janvier 2011 et 1^{er} mars 2011, prenant acte de modifications dans la composition de ladite commission ;

Vu la lettre de démission du 27 avril 2010 de Madame Stéphanie GREVISSE de son poste de membre effectif de la CCATM ;

Vu les lettres de démission des 20 et 25 janvier 2011 de Madame Muriel TARNION de son poste de membre effectif représentant le quart communal et de Monsieur Robert BOTTERMAN de son poste de suppléant de Madame Tarnion ;

Considérant que le conseil communal propose de remplacer Madame GREVISSE par son suppléant, Monsieur Emile-José FETTWEIS ;

Considérant que le conseil communal a désigné Monsieur Malik BEN ACHOUR et Hasan AYDIN en tant que membre effectif et membre suppléant représentant le quart communal à la place de Me TARNION et Mr BOTTERMAN ;

Considérant que les deux nouveaux venus n'exercent pas de profession incompatible avec le mandat de membre de la CCATM et qu'ils ne sont, ni l'un ni l'autre, échevin de l'aménagement du territoire ou de l'urbanisme;

Que le groupe CDH a souhaité permuter ses représentants au sein du quart communal de manière à ce que l'effectif, Mr Marc ELSÉN devienne suppléant et Mr DUKERS, effectif à la place de Mr Elsen;

Considérant que ces modifications sont conformes au prescrit décretaal, à la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

A R R E T E :

Article 1^{er} - Les modifications de la composition de la CCATM de VERVIERS, telles qu'elles sont contenues dans les délibérations du conseil communal des 29 novembre 2010, 31 janvier et 1^{er} mars 2011 sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- Membre effectif de Me Muriel TARNION, Mr Marc ELSÉN et Me Stéphanie GREVISSE ;
- Membre suppléant de MM Robert BOTTERMAN, Nicolas DUKERS et Emile-José FETTWEIS.

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 - La CCATM est désormais composée comme suit :

Président de la CCATM :

Yvon HENRY

Représentants du quart communal :

Effectifs	Suppléants
Malik BEN ACHOUR	Hasan AYDIN
Alfred BREUWER	Maxime DEGEY
Nicolas DUKERS	Marc ELSÉN
Geneviève MINGUET	Pauline DUMOULIN

Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants
Clément BEGHAIN	Marc MICHOTTE
Bernadette BONAVENTURE	Philippe GROULARD
Danielle CHARLIER	/
Jean-Noël CRICKBOOM	/
Didier GARSOU	Sylvain HERION
Emile-José FETTWEIS	/
Jean-Edouard HERION	/
Christian LECLOUX	Alain BODSON
Albert BODESON	Thierry BURNET
Philippe POTTIER	Jacques LEUSCH
Didier LEMAIRE	/
Henri SIMAR	/

Article 3 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

12 AVR. 2011

Le Ministre de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire et de
la Mobilité,



Philippe HENRY